



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22085
17 janvier 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 17 JANVIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte d'un communiqué publié par le Conseil des ministres de la République tunisienne le 17 janvier 1991.

Je vous serais obligé de bien vouloir le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ahmed GHEZAL

ANNEXE

C'est avec une vive consternation et une profonde amertume que le Gouvernement tunisien a appris la nouvelle du déclenchement de la guerre dans la région du Golfe. Croyant aux vertus du dialogue et attachée au principe du règlement des conflits par des moyens pacifiques, la Tunisie exprime son désarroi face à la tragédie qui s'est abattue sur la communauté arabe et son chagrin devant l'épreuve dans laquelle sont engagés les deux peuples frères de l'Iraq et du Koweït. Elle rappelle les appels qu'elle a lancés et les efforts intenses qu'elle a déployés depuis le début de la crise pour obtenir le retrait des forces iraqiennes, résoudre ce qui constitue l'essence du conflit par des moyens pacifiques dans un contexte arabe et éviter que l'affaire ne s'internationalise et ne se complique.

Conformément à ces principes auxquels elle a toujours adhéré et afin de sauvegarder la paix internationale et le monde arabe, la Tunisie en appelle à la conscience internationale. Elle exhorte le Conseil de sécurité à prendre des mesures décisives pour faire cesser les combats et résoudre le conflit par des moyens pacifiques conformément aux exigences du droit international.
